## FICHE SIGNALÉTIQUE

#### 1. Identification

Identificateur de produit Gumout® Carburetor Cleaner

Autres moyens d'identification

Synonymes 29216

Usage recommandéPas disponible.Restrictions d'utilisationAucun(e) connu(e).

Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur

**Fabricant** 

Nom de la société ITW Permatex Canada Adresse 35 Brownridge Road, Unit 1

Halton Hills, ON L7G 0C6

Canada

Téléphone1-905-693-8900CourrielPas disponible.Numéro de téléphone1-877-504-9352

d'urgence

Fournisseur Voir ci-dessus

2. Identification des dangers

Dangers physiquesAérosols inflammablesCatégorie 1

Gaz sous pression

Corrosion cutanée/irritation cutanée Catégorie 2
Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2

Cancérogénicité Catégorie 2

Toxicité pour certains organes cibles - Irritation des voies respiratoires de catégorie

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Toxicité pour certains organes cibles -

exposition unique

Non classé.

Toxicité pour certains organes cibles -

expositions répétées

Catégorie 2

Catégorie 3 - effets narcotiques

Gaz liquéfié

Dangers environnementaux

Éléments d'étiquetage

Dangers pour la santé



Mention d'avertissement

Mention de danger Aérosol extrêmement inflammable.

Danger

Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Provoque une sévère irritation des yeux. Provoque une irritation cutanée. Susceptible de provoquer le cancer.

Risque présume d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une

exposition prolongée.

Peut provoquer somnolence ou vertiges. Peut irriter les voies respiratoires.

Conseil de prudence

**Prévention** Se procurer les instructions avant utilisation.

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'inflammabilité. Ne pas perforer ni brûler, même après usage.

Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Se laver soigneusement après manipulation.

Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage.

#27928 Page: 1 of 10 Date de publication 06-Avril-2017

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation Intervention

cutanée : demander un avis médical/Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Traitement particulier (consulter cette étiquette pour information). EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement

enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin.

EN CAS D'INHALATION: Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. Appelez un CENTRE ANTIPOISON/médecin si vous vous sentez

mal

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

Entreposer dans un endroit bien ventilé. Garder le contenant fermé hermétiquement. Stockage

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

Garder sous clef.

Élimination Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation

locale/régionale/nationale/internationale.

**Autres dangers** Aucun(e) connu(e).

Renseignements supplémentaires

Málangas

Peau

Yeux

Aucune.

## 3. Composition/information sur les ingrédients

weianges			
Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Xylène		1330-20-7	40
Acétone		67-64-1	20
Éthylbenzène		100-41-4	6.67
2-Pentanone, 4-hydroxy-4-mé	thyl-	123-42-2	4.67

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

	4. Premiers soins
Inhalation	EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. Appelez un CENTRE ANTIPOISON/médecin si vous vous sentez mal

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation cutanée : demander un avis médical/Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver

avant réutilisation. Traitement particulier (consulter cette étiquette pour information).

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter

un médecin.

Ingestion EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. NE

PAS faire vomir.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonite. Peut provoquer

somnolence et des vertiges. Maux de tête. Nausée, vomissements.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeur et des douleurs. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire Informations générales

Les symptômes peuvent être différés.

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin. En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Tenir hors de la portée des enfants.

## 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique. Dioxyde de carbone (CO2). Movens d'extinction appropriés Méthodes d'extinction

Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

Risques spécifiques provenant des produits chimiques

inappropriées

Contenu sous pression. Un récipient sous pression peut exploser lorsqu'il est exposé à la chaleur ou à une flamme. Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.

#27928 Page: 2 of 10 Date de publication 06-Avril-2017 Produits dangereux résultant de la combustion

Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

Équipement/directives de lutte contre les incendies

En cas d'incendie: Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Ne pas déplacer la cargaison ou le véhicule si la cargaison a été exposée à la chaleur. Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Les récipients doivent être refroidis à l'eau pour prévenir la création de pression de vapeur.

Méthodes particulières d'intervention

Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause

Risques d'incendie généraux

Aérosol extrêmement inflammable. Contenu sous pression. Un récipient sous pression peut exploser lorsqu'il est exposé à la chaleur ou à une flamme.

### 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence Tenir à l'écart le personnel non requis. Ternir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Tenir à l'écart des zones basses. De nombreux gaz sont plus que l'air. Ils se répandent au niveau du sol et s'accumulent dans des zones basses ou confinées (égouts, sous-sols, citernes). Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs. Le personnel d'urgence doit posséder un matériel respiratoire autonome. Ventiler les espaces clos avant d'y entrer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Déplacer la bouteille vers un endroit sûr et ouvert si la fuite est irréparable. Isoler la zone jusqu'à dispersion du gaz. Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Tenir les matières combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées.

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas évacuer dans les lacs, les ruisseaux, les étangs et les eaux publiques.

#### 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention Se procurer les instructions avant utilisation.

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Tenir à lécart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

Récipient sous pression : ne pas perforer ni brûler, même après usage.

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Porter un équipement de protection individuelle approprié.

Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs. Utiliser seulement dans les zones bien ventilées.

Les femmes enceintes ou allaitantes ne doivent pas manipuler ce produit.

Stocker à l'écart des matériaux incompatibles (Consulter la section 10 de la FDS).

Éviter une exposition prolongée.

Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Se laver soigneusement après manipulation.

Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues.

Stocker dans un endroit bien ventilé.

Conserver hors de la portée des enfants.

Garder sous clef.

#### 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

#### **Limites d'exposition**

#### ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Туре	Valeur	
2-Pentanone, 4-hydroxy-4-méthyl- (CAS 123-42-2)	MPT	50 ppm	
Acétone (CAS 67-64-1)	LECT	500 ppm	
	MPT	250 ppm	
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	MPT	20 ppm	

#27928 Page: 3 of 10 Date de publication 06-Avril-2017

<b>ÉTATS-UNIS</b>	. Valeurs limite	es d'exposition	de l'ACGIH
-------------------	------------------	-----------------	------------

Composants	Туре	Valeur
Xylène (CAS 1330-20-7)	LECT	150 ppm
	MPT	100 ppm
Canada. LEMT pour l'Alberta (Cod Composants	de de l'hygiène et de la sécurit Type	é au travail, Annexe 1, Tableau 2) Valeur
2-Pentanone, I-hydroxy-4-méthyl- (CAS 123-42-2)	MPT	238 mg/m3
123-42-2)		50 ppm
Acétone (CAS 67-64-1)	LECT	1800 mg/m3 750 ppm
	MPT	1200 mg/m3 500 ppm
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	LECT	543 mg/m3
		125 ppm
	MPT	434 mg/m3 100 ppm
Xylène (CAS 1330-20-7)	LECT	651 mg/m3 150 ppm
	MPT	434 mg/m3 100 ppm
Canada. LEMT pour la Colombie-l chimiques, Réglementation sur la		'exposition en milieu de travail pour les substances 6/97, ainsi modifiée
Composants	Туре	Valeur
2-Pentanone, 4-hydroxy-4-méthyl- (CAS 123-42-2)	MPT	50 ppm
Acétone (CAS 67-64-1)	LECT	500 ppm
	MPT	250 ppm
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	MPT	20 ppm
Xylène (CAS 1330-20-7)	LECT	150 ppm
	MPT	100 ppm
Canada. LEMT de Manitoba (Règl Composants	ement 217/2006, Loi sur la séc Type	urité et l'hygiène du travail) Valeur
2-Pentanone, 4-hydroxy-4-méthyl- (CAS 123-42-2)	MPT	50 ppm
Acétone (CAS 67-64-1)	LECT	500 ppm
,	MPT	250 ppm
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	MPT	20 ppm
Xylène (CAS 1330-20-7)	LECT	150 ppm
	MPT	100 ppm
Canada. LEMT pour l'Ontario. (Co Composants	ntrôle de l'exposition à des aç Type	gents biologiques et chimiques) Valeur
2-Pentanone, 1-hydroxy-4-méthyl- (CAS 123-42-2)	MPT	50 ppm
Acétone (CAS 67-64-1)	LECT	750 ppm
,	MPT	500 ppm
Éthylbenzène (CAS	MPT	20 ppm

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques	Canada. LEMT	pour l'Ontario.	(Contrôle de l'ex	position à des aq	ents biologic	ques et chimiques
--	--------------	-----------------	-------------------	-------------------	---------------	-------------------

Composants	Туре	Valeur
Xylène (CAS 1330-20-7)	LECT	150 ppm
	MPT	100 ppm
Canada. LEMT du Québec, (Minis	stère du Travail. Règlement su	r la qualité du milieu de travail)
Composants	Type	Valeur

238 mg/m3 50 ppm 2380 mg/m3 1000 ppm 1190 mg/m3
2380 mg/m3 1000 ppm
1000 ppm
1100 ma/m2
500 ppm
543 mg/m3
125 ppm
434 mg/m3 100 ppm
651 mg/m3 150 ppm
434 mg/m3 100 ppm

### Valeurs biologiques limites

Indices d'exposition biologique de l'ACGIH

Composants	Valeur	Déterminant	Échantillo	Temps
			n	d'échantillonnag e
Acétone (CAS 67-64-1)	25 mg/L	Acétone	Urine	*
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	0.15 g/g	Somme de l'acide mandélique et de l'acide phénylglyoxyliq ue	Créatinine dans l'urine	*
Xylène (CAS 1330-20-7)	1.5 g/g	Acides méthylhippuriq ues	Créatinine dans l'urine	*

<sup>\* -</sup> Pour des détails sur l'échantillonnage, veuiller consulter le document source.

Contrôles d'ingénierie appropriés

S'assurer une ventilation adéquate.

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

yeux

Protection de la peau

**Protection des mains** Porte des vêtements appropriés résistants aux produits chimiques Confirmer d'abord avec un

fournisseur connu.

Autre Conformément aux directives de votre employeur.

Protection respiratoire Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de

NIOSH.

Le respirateur devrait être choisi près et employé sous la direction des exigences après de professionnel d'une salubrité qualifiée et de sûreté trouvées dans la norme du respirateur de l'OSHA (29 CFR 1910.134), CAN/CSA-Z94.4 et la norme de la norme ANSI pour la protection respiratoire (Z88.2).

Sans objet.

Dangers thermiques
Considérations d'hygiène

générale

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit. Ne pas

manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

AspectAérosolÉtat physiqueLiquide.FormeGaz liquéfié.CouleurPas disponible.

**Odeur** Solvant

Seuil de l'odeurPas disponible.pHPas disponible.Point de fusion et point dePas disponible.

congélation

Point initial d'ébullition et

domaine d'ébullition 139 - 168 °C (282.2 - 334.4 °F)

Point d'éclair Pas disponible.

Vitesse d'évaporation > 1 (Acétate de butyle = 1)

Inflammabilité (solides et gaz) Sans objet.

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limite d'explosibilité -

inférieure (%)

1.1 %

Limite d'explosibilité -

supérieure (%)

12.8 %

Tension de vapeur 45 - 55 psig @ 20°C

Densité de vapeur Plus lourd que l'air

Densité relative Pas disponible.

Solubilité

Solubilité (eau) Pas disponible.

Coefficient de partage Pas disponible.

n-octanol/eau Température

465 - 527 °C (869 - 980.6 °F)

d'auto-inflammation

**Température de décomposition** Pas disponible. **Viscosité** Pas disponible.

**Autres informations** 

Propriétés explosives Non explosif.

Propriétés comburantes Non oxydant.

Densité 0.8 - 0.84

## 10. Stabilité et réactivité

**Réactivité** Peut réagir avec les matières incompatibles.

Stabilité chimique La substance est stable dans des conditions normales.

Risque de réactions Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

dangereuses

**Conditions à éviter** Chaleur. Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques.

Matériaux incompatibles Agents comburants forts

Produits de décomposition

dangereux

Agents comburants forts.

Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.

## 11. Données toxicologiques

## Renseignements sur les voies d'exposition probables

**Inhalation** Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une

exposition prolongée par inhalation. Peut provoquer somnolence et des vertiges. Maux de tête.

**Peau** Provoque une irritation cutanée.

Yeux Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

#27928 Page: 6 of 10 Date de publication 06-Avril-2017

Ingestion

toxicologiques

L'aspiration de gouttelettes du produit dans les poumons par ingestion ou vomissement peut provoquer une pneumonie chimique grave. Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.

Les symptômes correspondant

aux caractéristiques physiques, chimiques et Peut provoquer somnolence et des vertiges. Maux de tête. Nausée, vomissements.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeur et des douleurs.

## Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Effets narcotiques.

Toxicite aigue	Ellets Harcotiques.	
Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
2-Pentanone, 4-hydroxy-4-mé	ethyl- (CAS 123-42-2)	
Aiguë		
Cutané		
DL50	Lapin	> 1875 mg/kg
		13500 mg/kg
		14.5 ml/kg
Inhalation		
CL50	Pas disponible	
Orale		
DL50	Rat	3002 mg/kg
Acétone (CAS 67-64-1)		
Aiguë		
Cutané		
DL50	Lapin	15800 mg/kg
		20 ml/kg
Inhalation		
CL50	Rat	76 mg/L, 4 heures
		50.1 mg/L, 8 heures
		39 mg/l/4h
	souris	44000 mg/m3/4h
Orale	3343	
DL50	Homme	2857 mg/kg
	Lapin	5340 mg/kg
	Rat	5800 mg/kg
<del>-</del>	souris	3000 mg/kg
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	)	
<b>Aiguë</b> Cutané		
DL50	Lapin	15380 mg/kg
Inhalation	Εαριτ	13300 mg/kg
CL50	Rat	4000 ppm, 4 heures
Orale	Nat	4000 ppin, 4 ficules
DL50	Rat	5460 mg/kg
D200	Tat	3500 mg/kg
Vulàna (CAS 1220 20 7)		3300 mg/kg
Xylène (CAS 1330-20-7) <b>Aiguë</b>		
Cutané		
DL50	Lapin	>= 1700 mg/kg
Inhalation	<b>г</b> арит	· 17 oo mg/kg
CL50	Rat	6350 ppm, 4 heures
		29.1 mg/L, 4 heures
		27.6 mg/L, 4 heures
		21.7 mg/L, 4 heures
	souris	3907 ppm, 6 heures

Composants Espèces Résultats d'épreuves

Orale

DL50 Rat 3523 - 8600 mg/kg

souris 5251 ml/kg 1590 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Minutes d'expositionPas disponible.Indice d'érythèmePas disponible.Valeur d'un œdèmePas disponible.

Lésions oculaires

Provoque une sévère irritation des yeux.

graves/irritation oculaire

Valeur de l'opacité de la

cornée

la Pas disponible.

Valeur de la lésion de l'iris Valeur des rougeurs de la conjonctive

conjonctive

Valeur d'un œdème de la conionctive

Pas disponible.

Pas disponible.

Pas disponible.

Jours de récupération Pas disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant

2-Pentanone, 4-hydroxy-4-méthyl- (CAS 123-42-2) Irritant

**Sensibilisation respiratoire** Pas un sensibilisant respiratoire.

Sensibilisation cutanée On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de

plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.

Cancérogénicité Voir ci-dessous.

Carcinogènes selon l'ACGIH

Acétone (CAS 67-64-1)

A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour

l'homme.

Éthylbenzène (CAS 100-41-4)

A3 Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez

l'homme.

Xylène (CAS 1330-20-7) A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour

l'homme.

Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité

ACÉTONE (CAS 67-64-1) Éthylbenzène (CAS 100-41-4)

.

Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme. Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez

l'homme.

XYLÈNE (ISOMÈRES O, M ET P) (CAS 1330-20-7)

Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Éthylbenzène (CAS 100-41-4) Xylène (CAS 1330-20-7) Volume 77 - 2B Peut-être cancérogène pour l'homme.

Volume 47, Volume 71 - 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité

pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction Non classé.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence et des vertiges. Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une

exposition prolongée.

Danger par aspiration Non classé.

Effets chroniques Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une

exposition prolongée.

Autres informations Pas disponible.

12. Données écologiques

Écotoxicité Voir ci-dessous

#27928 Page: 8 of 10 Date de publication 06-Avril-2017

Données écotoxicologiques Composants		Espèces	Résultats d'épreuves
2-Pentanone, 4-hydroxy-4-méthyl	l- (CAS 123-4	42-2)	
Aquatique			
Poisson	CL50	Perche-soleil bleue (Lepomis macrochirus)	420 mg/L, 96 heures
Acétone (CAS 67-64-1)			
Crustacés	CE50	Daphnia	13999 mg/L, 48 heures
Aquatique			
Crustacés	CE50	Puce d'eau (daphnia magna)	10294 - 17704 mg/L, 48 heures
Poisson	CL50	Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)	4740 - 6330 mg/L, 96 heures
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)			
Algues	IC50	Algues	4.6 mg/L, 72 heures
Crustacés	CE50	Daphnia	2.1 mg/L, 48 heures
Aquatique			
Crustacés	CE50	Puce d'eau (daphnia magna)	1.37 - 4.4 mg/L, 48 heures
Poisson	CL50	Vairon à grosse tête (Pimephales promelas)	7.5 - 11 mg/L, 96 heures
Xylène (CAS 1330-20-7)			
Aquatique			
Poisson	CL50	Perche-soleil bleue (Lepomis macrochirus)	7.711 - 9.591 mg/L, 96 heures
Persistance et dégradation	Aucune de	onnée n'est disponible sur la dégradabilité	du produit.
Potentiel de bioaccumulation			
Mobilité dans le sol	Aucune de	onnée disponible.	
Mobilité générale	Pas dispo	nible.	
Autres effets nocifs	On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).		
		13. Données sur l'élimination	
Instructions pour l'élimination	Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Contenu sous pression. Ne pas perforer, incinérer ou écraser. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.		
Règlements locaux d'élimination	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.		
Code des déchets dangereux	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.		
Déchets des résidus / produits non utilisés		ents ou pochettes vides peuvent conserve son récipient d'une manière sûre (voir : ins	
Emballages contaminés	Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Ne pas réutiliser les récipients vides.		
	14.	Informations relatives au transp	port
Généralités		Preuve de classification: Conformément à l t sur les transports de marchandises dange	

règlement sur les transports de marchandises dangereuses, nous attestons que le classement de ce produit est correct à la date du SDS de délivrance. Le cas échéant, le nom de la technique

et la classification du produit seront affiche ci-dessous.

Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)

Requêtes fondamentales pour le transport: Numéro UN UN1950

Appellation réglementaire

adéquate

AÉROSOLS, inflammables

Classe de danger 2.1

80, 107 Dispositions particulières



## 15. Informations sur la réglementation

# Règlements fédéraux canadiens

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

#### COV de l'INRP du Canada et des exigences de rapports: rapports masse seuil/numéro d'Identification

Xylène (CAS 1330-20-7)

1 TONNES

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Acétone (CAS 67-64-1) Classe B

Situation SIMDUT Contrôlé

Règlements internationaux

#### **Inventaires**

Pays ou régionNom de l'inventaireEn stock (Oui/Non)\*CanadaListe intérieure des substances (LIS)OuiCanadaListe extérieure des substances (LES)Non

\*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence

#### 16. Autres informations

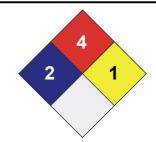
LÉGENDE	
Extrême	4
Grave	3
Modéré	2
Faible	1
Minimal	0

Santé \* 2

Inflammabilité 4

Danger physique 1

Protection individuelle X



Date de publication06-Avril-2017Date de la révision06-Avril-2017

Version n° 01

**Autres informations** 

Pour obtenir une FTSS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.

Clause d'exonération de responsabilité

L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présupposé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.

Préparée par Dell Tech Laboratories Ltd. Téléphone: (519) 858-5021